



15 JUN 2016

**Avis modificatif n° 16/16 de l'avis public n° 12/16 relatif à l'ouverture d'une
enquête antidumping sur les importations de carreaux céramiques
originaires d'Espagne**

Le Ministère délégué auprès du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique chargé du Commerce extérieur (le Ministère) porte à la connaissance du public que le paragraphe 2 de l'avis n° 12/16 est modifié comme suit :

« 2. Le produit considéré importé en dumping est le carreau et dalle de pavement ou revêtement, vernissé ou émaillé, en céramique, originaire d'Espagne, relevant des positions douanières 6908.90.00.19, 6908.90.00.91, 6908.90.00.92 et 6908.90.00.99. »

Cette modification intervient suite à l'examen de données dont a pu disposer le Ministère et selon lesquelles les carreaux céramiques objet de l'enquête sont importés dans les quatre positions douanières susmentionnées.

